

OBJET : Tarifs des droits de stationnement -

Le Maire de Monteux,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu la délibération n°7 du 14 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant que des aires de stationnement payant sont en place autour du Lac de Monteux, quartier Beaulieu,

Considérant que des aires de stationnement payant complémentaires pourront être mises temporairement en service en cas d'urgence, pour des raisons de sécurité, de fluidité du trafic et pour pallier une augmentation exceptionnelle de la fréquentation du site due à l'ouverture du parc aquatique, à condition que cela entraîne une saturation des autres parkings,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs applicables sur ces aires de stationnement,

DECIDE de fixer comme suit le tarif des droits de stationnement sur les parkings du Lac de Monteux :

Temps de stationnement	Montant total à acquitter		Temps de stationnement	Montant total à acquitter	
	Haute saison 1 ^{er} mai-31 août	Basse saison 1 ^{er} sept- 30 avril		Haute saison 1 ^{er} mai- 31 août	Basse saison 1 ^{er} sept- 30 avril
Jusqu'à 15 minutes	0,30€	0,20€	Jusqu'à 3 heures 15 minutes	3,90€	2,60€
Jusqu'à 30 minutes	0,60€	0,40€	Jusqu'à 3 heures 30 minutes	4,20€	2,80€
Jusqu'à 45 minutes	0,90€	0,60€	Jusqu'à 3 heures 45 minutes	4,50€	3,00€
Jusqu'à 1 heure	1,20€	0,80€	Jusqu'à 4 heures	4,80€	3,20€
Jusqu'à 1 heure 15 minutes	1,50€	1,00€	Jusqu'à 4 heures 15 minutes	5,10€	3,40€
Jusqu'à 1 heure 30 minutes	1,80€	1,20€	Jusqu'à 4 heures 30 minutes	5,40€	3,60€
Jusqu'à 1 heure 45 minutes	2,10€	1,40€	Jusqu'à 4 heures 45 minutes	5,70€	3,80€
Jusqu'à 2 heures	2,40€	1,60€	Au-delà de 4h 45 minutes	6,00€	4,00€
Jusqu'à 2 heures 15 minutes	2,70€	1,80€	Tarifs de nuit toutes saisons de 20h à 9h		
Jusqu'à 2 heures 30 minutes	3,00€	2,00€	Jusqu'à 4h 45 minutes	0,20€ / quart d'heure	
Jusqu'à 2 heures 45 minutes	3,30€	2,20€	Au-delà de 4h 45 minutes	4,00€	
Jusqu'à 3 heures	3,60€	2,40€	Tarif unique Parkings de délestage		
Défaut de ticket	6,00€	4,00€	5,00€ la journée		
Abonnement mensuel	20,00€	10,00€			
Abonnement annuel		50,00€			

PRECISE que ces tarifs sont valables pour tous les types de véhicules dont le gabarit est admis sur les parkings y compris les deux roues motorisés.

PRECISE que le produit de ces droits de stationnement sera encaissé au moyen de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement sur les parkings du quartier Beaulieu.

PRECISE que ces tarifs seront applicables dès les formalités de publicité et de transmission au contrôle de légalité de la présente décision effectuées.

Monteux, le 31 mars 2016

Christian GROS

Acte Exécutoire

Envoyé le :

Affiché le

Maire de MONTEUX